

## APPORTS EN FONDS PROPRES

Apports destinés à renforcer les ressources des associations et entreprises solidaires.

Financement des investissements et du Besoin en Fonds de Roulement

### **Contrat d'Amorçage Associatif**

- Montant : entre 5 000 et 10 000 €
- Durée : 12 mois renouvelable une fois
- Taux : 0 %

### **Contrat d'Apport Associatif (CAA)**

- Montant : entre 5 000 et 30 000 €
- Durée : de 2 à 5 ans
- Taux : 0 % avec différé d'amortissement de 1 an minimum

### **Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS)**

- Montant : entre 5 000 à 100 000 €
- Durée : 7 ans maximum
- Taux : 2 % par an avec différé d'amortissement de 12 mois

### **Société d'Investissement France Active (SIFA / FCPIE)**

- Montant : 5 000 à 500 000 €
- Durée : 7 ans maximum
- Taux : 2 % par an avec différé d'amortissement de 2 ans

## GARANTIES D'EMPRUNTS BANCAIRES

Garanties destinées à permettre aux associations et entreprises solidaires d'accéder dans de bonnes conditions aux financements bancaires.

### **France Active Garantie (FAG) : Associations et Entreprises Solidaires**

- Durée des prêts garantis : prêt moyen terme
- Montant maximal de la garantie : 65 % du montant du prêt
- Montant de la garantie limité à 45 000 €
- Durée maximale de la garantie : 5 ans
- Coût pour la structure : 2 % du montant garanti payable en une seule fois

*Les cautions personnelles sur les prêts sont limitées à 50 % du montant de l'emprunt.*